



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 19 MARS 2013.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Roland MESSERLIN 1^{er} Adjoint,
- M. Marc PERRIN 2^{ème} Adjoint,
- M. Serge JAEG 3^{ème} Adjoint,
- Mme Françoise NAEGELEN 4^{ème} Adjoint
- Mme Martine BISSLER Conseillère Municipale,
- M. Thierry KAYSER Conseiller Municipal,
- M. Marc ALTER Conseiller Municipal,
- M. Joseph GENSBITTEL Conseiller Municipal,
- Mme Annick EHRET Conseillère Municipale,

Absents excusés

- Mme Marie HINGRE qui donne pouvoir à M. Roland MESSERLIN,
- M. Bertrand RISACHER qui donne pouvoir à M. Thierry KAYSER,
- M. Timothée HINGRE qui donne pouvoir à Mme Martine BISSLER
- Mme Cathy COLONNA qui donne pouvoir à M. Joseph GENSBITTEL,
- M. Gérard STOECKLIN qui donne pouvoir à M. Serge JAEG,

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPF, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 14 mars 2013.

Ordre du jour

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2013**
- 2°) **Rythmes scolaires**
- 3°) **Convention ADAUHR**
- 4°) **Maison de santé pluridisciplinaire**
- 5°) **Budget principal : approbation du Compte Administratif 2012**
- 6°) **Budget annexe « Forêt » : approbation du Compte Administratif 2012**
- 7°) **Budget annexe « Lotissement Stribich » : approbation du Compte Administratif 2012**
- 8°) **Budget principal : approbation du Compte de Gestion 2012**
- 9°) **Budget annexe « Forêt » : approbation du Compte de Gestion 2012**
- 10°) **Budget annexe « Lotissement Stribich » : approbation du Compte de Gestion 2012**
- 11°) **Budget principal : affectation des résultats 2012 au budget 2013**
- 12°) **Budget annexe « Forêt » : affectation des résultats 2012 au budget 2013**
- 13°) **Budget annexe « Lotissement Stribich » : affectation des résultats 2012 au budget 2013**
- 14°) **Taux d'imposition 2013**
- 15°) **Budget principal : vote du budget primitif 2013**
- 16°) **Budget annexe « Forêt » : vote du budget primitif 2013**
- 17°) **Budget annexe « Lotissement Stribich » : vote du budget primitif 2013**
- 18°) **Délégations extérieures**
- 19°) **Divers et informations.**



M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2013

M. KAYSER intervient pour M. RISACHER à propos du point 3 – création de poste. M. RISACHER demande que son intervention soit rajoutée à ce point : « M. RISACHER demande quelle sera l'incidence financière de ces créations de postes. M. le Maire répond que cela représente environ 2 000,-€ pour l'année. »

À propos du point 5, M. RISACHER souhaite connaître le détail des tâches dévolues au personnel communal. Le maire répond que cela est en cours de discussion avec Créaliance et que le conseil sera informé des résultats.

Aucun autre conseiller n'ayant de remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par onze voix pour et quatre abstentions (Mme EHRET, MM. JAEG, KAYSER et HINGRE).

Point 2 – Rythmes scolaires

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Considérant les conclusions de la réunion plénière de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) du 27 février 2013 tendant à demander le report à 2014 de la réforme des rythmes scolaires pour des raisons d'organisation et d'harmonisation au niveau du territoire couvert par la communauté,

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;
- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée ;
- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Monsieur le maire précise les difficultés rencontrées et justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

- une nécessaire harmonisation au niveau de la CCVDS,
- de nombreuses difficultés pour la mise en place d'activités :
 - o programmation,
 - o encadrement,
 - o qualification de l'encadrement,
 - o financement,
 - o liaison avec le périscolaire,
 - o participation financière des parents.



Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales ;
- de charger M. le maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale.

Point 3 – Convention ADAUHR

M. le Maire rappelle que la commune avait signé le 16 mars 2010 une convention de conseil et d'assistance **gratuits** proposée par l'ADAUHR, pour une durée de 3 ans dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement.

Cette convention arrive donc à échéance. Afin de bénéficier de ce partenariat financé par le Conseil Général, il appartient au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à signer une nouvelle convention.

Le contenu de la convention porte sur les domaines suivants :

- conseil sur l'identification des différentes problématiques d'aménagement posées dans les collectivités.
- conseil sur la définition des enjeux spatiaux du périmètre et sur le choix des procédures pour la mise en œuvre de projets d'aménagement et de construction (marchés publics)
- conseil et expertise e amont de toute étude sur les projets d'aménagement, de construction et d'urbanisme,
- sensibilisation au patrimoine culturel, bâti, muséographique, naturel et planté, à l'urbanisme, à l'aménagement et aux paysages,
- mise à disposition de modèles adaptés d'actes administratifs réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement (délibérations et procédures des marchés publics, ...) et veille juridique sur les procédures
- aide et conseil dans le domaine des SIG dans un souci de cohérence départementale
- organisation d'actions ponctuelles de concertation et animation de réunions d'information à l'intention des élus locaux sur les thèmes de l'urbanisme et de l'aménagement
- conseil sur les modalités d'application des droits des sols et notamment information sur les outils destinés à la mise en œuvre des politiques d'urbanisme (droit de préemption urbain, outils financiers, outils d'aménagement des zones d'extension : lotissements, AFU,..)
- conseil sur les choix des procédures d'urbanisme (POS, PLU, ZAC, CC, SCOT, schéma de secteur).

Monsieur le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention de conseil et d'assistance avec l'ADAUHR.

Point 4 – Maison de santé pluridisciplinaire

Sentheim est aujourd'hui un pôle de services, de ressources, en particulier, en professionnels de santé : dentiste, infirmières, kinésithérapeutes, médecin, pharmacien pour ses 1600 habitants, mais aussi, pour quelques villages environnants, ceux du vallon du Bourbach (Bourbach-le-Bas et Bourbach-le-Haut), du vallon du Soultzbach (Soppe-le-Haut, Mortzwiller) ainsi que Lauw et Guewenheim soit près de 6600 habitants.

La problématique de santé est claire. L'hypothèse du non-remplacement du médecin en raison de son départ à la retraite, fin 2015 doit être envisagée. Si celle-ci devait devenir réalité, elle hypothéquerait grandement le fonctionnement de la pharmacie avec comme corollaire, une fermeture et le déplacement de la licence sur une zone plus favorable.



Cette situation causerait un préjudice certain aux citoyens et riverains de Sentheim, les obligeant à des déplacements plus longs pour leur santé. Mais aussi, une perte de dynamisme, une perte d'activité, bref un coup certain à l'attractivité de notre cité.

Il est donc urgent d'agir afin de créer des conditions favorables :

- au maintien de nos professionnels de santé,
- au remplacement de notre médecin,
- à la pérennisation de notre pharmacie,
- au développement de nouvelles conditions d'exercice des métiers de santé,
- à l'amélioration de la prise en charge des patients dans le cadre d'un regroupement des professionnels autour d'un projet de santé,

pour garantir l'attractivité de notre territoire.

La création d'une maison de santé pluridisciplinaire regroupant les médecins, les infirmières, les kinésithérapeutes, voire d'autres professionnels et la création d'un pôle de santé, intégrant celle-ci, le cabinet dentaire et la pharmacie devraient permettre de créer une dynamique autour de l'offre de soins et d'apporter une réponse moderne et efficace à la problématique de santé.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de soutenir la démarche des professionnels de santé visant à leur regroupement de participer, à leur côté, à l'élaboration d'un projet répondant aux conditions énumérées précédemment.

Point 5 - Budget principal : Approbation du Compte Administratif 2012

M. le Maire cède la présidence de la séance à M. MESSERLIN pour les trois points suivants et quitte la salle.

M. MESSERLIN récapitule les montants des chapitres budgétaires des sections fonctionnement et investissement de l'année 2012. Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Roland MESSERLIN, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 du budget principal, dressé par M. Bernard HIRTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	459 258,87		378 020,25	-	837 279,12
Résultats affectés						-
Opérations de l'exercice	326 395,39	251 228,90	596 626,23	847 616,85	923 021,62	1 098 845,75
TOTAUX	326 395,39	710 487,77	596 626,23	1 225 637,10	923 021,62	1 936 124,87
Résultat de clôture	-	384 092,38	-	629 010,87	-	1 013 103,25
Restes à réaliser	315 000,00	94 000,00			315 000,00	94 000,00
Totaux cumulés	- 315 000,00	478 092,38	-	629 010,87	- 315 000,00	1 107 103,25
TOTAUX		163 092,38		629 010,87		792 103,25

- constate les identités de valeur avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Point 6 - Budget annexe « Forêt » : Approbation du Compte Administratif 2012**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Roland MESSERLIN, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 du budget annexe « Forêt », dressé par M. Bernard HIRTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	174,27		48 726,65	-	50 467,92
Résultats affectés					-	-
Opérations de l'exercice	19 260,18	1258,73	19 176,15	29 344,00	38 436,33	30 602,73
TOTAUX	19 260,18	3 000,00	19 176,15	78 070,65	38 436,33	81 070,65
Résultat de clôture	- 16 260,18	-	-	58 894,50	- 16 260,18	58 894,50
Restes à réaliser					-	-
Totaux cumulés	- 16 260,18	-	-	58 894,50	- 16 260,18	58 894,50
TOTAUX	-	16 260,18	-	58 894,50	-	42 634,32

- constate les identités de valeur avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

vote et arrête, à l'unanimité moins une abstention (M. ALTER), les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Point 7 - Budget annexe « Lotissement Stribich » : Approbation du Compte Administratif 2012

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Roland MESSERLIN, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 du budget annexe « Lotissement Stribich », dressé par M. Bernard HIRTH, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	1030 659,06				1030 659,06	-
Résultats affectés					-	-
Opérations de l'exercice	25 780,66	94 187,71	109 555,10	109 555,10	135 335,76	203 742,81
TOTAUX	1056 439,72	94 187,71	109 555,10	109 555,10	1 165 994,82	203 742,81
Résultat de clôture	- 962 252,01	-	-	-	- 962 252,01	-
Restes à réaliser					-	-
Totaux cumulés	- 962 252,01	-	-	-	- 962 252,01	-
TOTAUX	-	962 252,01	-	-	-	962 252,01

- constate les identités de valeur avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire réintègre la salle.



Point 8 - Budget principal : Approbation du Compte de Gestion 2012

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de recouvrement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 9 - Budget annexe « Forêt » : Approbation du Compte de Gestion 2012

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 du budget annexe « forêt » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de recouvrement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 du budget annexe « forêt » par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 10 - Budget annexe « Lotissement Stribich » : Approbation du Compte de Gestion 2012

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 du budget annexe « Lotissement Stribich » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à



Tennis Club de Sentheim	Jeunes licenciés	150,-
Association « Les Roses d'Automne »	Subvention annuelle	220,-
Association Gym plaisir	Subvention annuelle	80,-
Cercle d'échecs	Subvention annuelle	220,-
Cercle d'échecs	Jeunes licenciés	150,-
Association de la Maison de la Géologie	Subvention annuelle	220,-
Association des Arboriculteurs de la vallée de la Doller	Subvention annuelle	60,-
Association des Œuvres Scolaires	Subvention annuelle	840,-
Association des Parents d'Élèves de Sentheim	Subvention annuelle	220,-
Banque alimentaire du Haut-Rhin	Subvention annuelle	220,-
Caritas	Subvention annuelle	220,-
Chorale Sainte Cécile	Subvention annuelle	220,-
Club Vosgien	Subvention annuelle	100,-
Créaliance	Subvention exceptionnelle	340,-
Danses Country et Loisirs	Subvention annuelle	220,-
Association des chiens guide d'aveugle	Subvention annuelle	75,-
Farandol'ler	Subvention annuelle	220,-
Groupement d'Action Sociale	Subvention annuelle	675,-
Association des mineurs	Subvention annuelle	132,-
Cyclos de la Doller	Subvention annuelle	220,-
Cyclos de la Doller	Jeunes licenciés	150,-
Ligue contre le cancer	Subvention annuelle	100,-
Musique Municipale de Masevaux	Subvention annuelle	200,-
Musique de Guewenheim	Subvention annuelle	300,-
Sentheim Animations	Subvention annuelle	1 520,-
Association des pêcheurs	Subvention annuelle	445,-
Société des amis de la Bibliothèque départementale	Subvention annuelle	122,-
Souvenir Français	Subvention annuelle	60,-
Train Thur Doller Alsace	Subvention annuelle	220,-
UNC	Subvention annuelle	132,-
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	Subvention annuelle	234,-



ASPTT Mulhouse	Subvention exceptionnelle	700,-
Animations été	Prévisions	1 500,-
	TOTAL	16 245,-

M. le Maire précise que le montant inscrit pour les animations été est une estimation et sera réparti, comme chaque année après le bilan des activités.

M. ALTER intervient pour demander des précisions par rapport à la subvention exceptionnelle prévue pour l'ASPTT Mulhouse dont le montant lui paraît trop important. M. le Maire répond que la commune, ainsi que celle de Soppe-le-Haut et Mortzwiller, est co-organisatrice du « Grand Prix de Sentheim et du vallon du Soultzbach » et qu'à ce titre les trois communes se sont, chacune, engagées sur ce montant. Ce montant sera diminué selon les sponsors trouvés par chaque commune.

M. GENSBITTEL rappelle qu'il a demandé que le détail des subventions soit indiqué pour les associations dont le montant dépasse celui de la subvention de base soit 220,-€ et comme il n'a pas obtenu satisfaction il votera contre ces montants.

Après délibération, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, par dix voix pour (Mmes NAEGELEN, BISSLER, HINGRE et EHRET, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, HINGRE et STOECKLIN), trois contre (Mme COLONNA, MM. ALTER et GENSBITTEL), et deux abstentions (MM. RISACHER et KAYSER), adopte les propositions telles que récapitulées dans le tableau ci-dessus.

Subvention exceptionnelle pour le Football Club de Sentheim (FCS)

M. le Maire annonce que le FCS a entrepris la réfection du toit de son club-house en deux temps, en 2012 le coût des travaux a été de 2 600,-€ il en sera de même en 2013. Le FCS sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle de 5 000,-€. M. KAYSER signale qu'une subvention ne devrait pas être sollicitée a posteriori et qu'il ne faut tenir compte que du montant des travaux prévus en 2013.

Après délibérations, M. le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000,-€ au FCS

Cette proposition recueille cinq voix pour (Mmes NAEGELEN et HINGRE, MM. HIRTH, MESSERLIN et PERRIN), cinq voix contre (Mmes COLONNA et EHRET, MM. RISACHER, KAYSER et GENSBITTEL) et trois abstentions (Mme BISSLER, MM. ALTER et HINGRE), M. JAEG ne participant pas au vote. En cas d'égalité, la voix du Maire étant prépondérante, le Conseil Municipal, attribue une subvention exceptionnelle de 5 000,-€ au FCS.

Budget primitif 2013

M. le Maire présente les principaux chapitres de dépenses de fonctionnement et rappelle que le Conseil Municipal a décidé de chiffrer et de faire apparaître au budget les interventions du personnel communal au profit des associations ce qui entraîne une augmentation de l'article 6475 et la création de son pendant en recettes l'article 70878. La section de fonctionnement s'équilibre donc à 1 653 326,87 €.

Pour la section d'investissement, M. le Maire présente les chapitres de dépenses et détaille les gros postes de dépenses du chapitre 21 – immobilisations corporelles :

- À l'article 2111 : 200 000,-€ en prévision d'éventuels achats de terrain
- À l'article 2113 : 50 000,-€ pour l'aire de jeu du Stribich
- À l'article 2151 : 450 000,-€ pour l'entrée ouest, et le chemin du Rollenberg (20 000,-€)
- À l'article 2152 : 25 000,-€ pour le marquage
- À l'article 21534 : 250 000,-€ pour l'enfouissement de la haute tension
- À l'article 21538 : 200 000,-€ pour le réseau d'évacuation des eaux pluviales pour l'entrée ouest



- À l'article 21571 : 50 000,-€ pour le remplacement du petit tracteur et éventuellement l'acquisition d'un véhicule d'occasion

M. KAYSER s'interroge sur le bien-fondé de cette dernière proposition et du montant affecté à ce poste de dépense pour le remplacement de la tondeuse. Monsieur le Maire ramène cette somme à 30000€.

M. GENSBITTEL regrette qu'il n'y ait aucune réfection de rue prévue en 2013. Il précise qu'il a proposé de limiter les travaux de l'entrée ouest jusqu'au croisement de la Grand'rue avec la rue des Artisans. En contrepartie, la reprise de la rue du 29 novembre lui apparaît comme une priorité.

Des conseillers déplorent que le programme pluriannuel de réfection de rues, tel qu'il a été approuvé en 2008, ait été abandonné.

Monsieur le Maire explique qu'à l'article 2151 sont prévus 450 000,-€ et que l'affectation définitive de cette somme n'est pas encore arrêtée.

M. le Maire présente les chapitres de recettes et annonce que la section investissement s'équilibre à 1 723 469,25 €.

Après délibérations, M. le Maire propose d'adopter ce budget.

Le Conseil Municipal, par huit voix contre (Mmes BISSLER, COLONNA et EHRET, MM. RISACHER, KAYSER, ALTER, HINGRE et GENSBITTEL) et sept voix pour (Mmes NAEGELEN et HINGRE, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG et STOECKLIN) rejette les propositions du maire.

Point 16 - Budget annexe « Forêt » : vote du budget primitif 2013

M. le Maire et précise les grandes lignes des sections fonctionnement et investissement du budget annexe « forêt » qui s'équilibrent respectivement à 61 534,32 € et 36 234,50 €.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. ALTER), adopte les propositions du Maire pour le budget primitif 2013 du budget annexe « Forêt ».

Point 17 - Budget annexe « Lotissement Stribich » : vote du budget primitif 2013

M. le Maire rappelle les grandes lignes des sections fonctionnement et investissement du budget annexe « Lotissement Stribich » qui s'équilibrent respectivement à 1 536 010,- € et 1 446 000,- € soit un total de 2 982 010,- € compte tenu de la nécessité d'inscrire des crédits pour les opérations d'ordre de fin de gestion.

Monsieur KAYSER estime que ce budget, tel qu'il est présenté, est totalement irréaliste, se basant, comme les années antérieures, sur l'hypothèse de la vente de tous les terrains du lotissement.

Après délibérations, le Conseil Municipal, par treize voix pour et deux contre (MM. RISACHER et KAYSER), adopte les propositions du Maire pour le budget primitif 2013 du budget annexe « Lotissement Stribich ».

Point 18 - Délégations extérieures

Maison d'Accueil Rurale pour Personnes âgées (MARPA)

M. le Maire s'est rendu au conseil d'administration du 18 mars, et a constaté l'engagement du personnel et des bénévoles dans le fonctionnement de la MARPA. La structure est actuellement complète.

Maison de la Géologie

Mme BISSLER présente au conseil d'administration du 18 mars, précise que le président, M. RUDLER, a signalé 2 735 visiteurs l'an dernier et une légère baisse de la fréquentation en ce début d'année. La mise en place de l'échelle du temps aura lieu semaine 13 et l'inauguration aura lieu le 25



mai. Le projet Géovillage est toujours en cours avec la mise ne place d'un jardin géologique à la MARPA.



Point 19 - Divers et informations

M. GENSBITTEL signale qu'il a été interpellé afin de mettre un panneau en alsacien aux entrées du village.

À propos du contentieux avec l'agence immobilière ORPI, les conclusions ont été reportées de trois semaines et ensuite il y a encore un certain délai avant qu'elles ne soient communiquées à la commune.

M. KAYSER intervient pour déplorer le peu de soin apporté par les ouvriers communaux au matériel de la commune et propose, afin de les responsabiliser, de conditionner le versement d'une partie de la prime de fin d'année à l'attention qu'ils portent au matériel. M. le Maire convient que c'est envisageable.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 23h30.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Senheim de la séance du 19 mars 2013

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2013
- 2°) Rythmes scolaires
- 3°) Convention ADAUHR
- 4°) Maison de santé pluridisciplinaire
- 5°) Budget principal : approbation du Compte Administratif 2012
- 6°) Budget annexe « Foret » : approbation du Compte Administratif 2012
- 7°) Budget annexe « Lotissement Stribich » : approbation du Compte Administratif 2012
- 8°) Budget principal : approbation du Compte de Gestion 2012
- 9°) Budget annexe « Foret » : approbation du Compte de Gestion 2012
- 10°) Budget annexe « Lotissement Stribich » : approbation du Compte de Gestion 2012
- 11°) Budget principal : affectation des résultats 2012 au budget 2013
- 12°) Budget annexe « Foret » : affectation des résultats 2012 au budget 2013
- 13°) Budget annexe « Lotissement Stribich » : affectation des résultats 2012 au budget 2013
- 14°) Taux d'imposition 2013
- 15°) Budget principal : vote du budget primitif 2013
- 16°) Budget annexe « Foret » : vote du budget primitif 2013
- 17°) Budget annexe « Lotissement Stribich » : vote du budget primitif 2013
- 18°) Délégations extérieures
- 19°) Divers et informations.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 ^{er} Adjoint		
PERRIN	Marc	2 ^{ème} Adjoint		
JAEG	Serge	3 ^{ème} Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4 ^{ème} Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. MESSERLIN	
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. KAYSER	
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal		
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timothee	Conseiller municipal	Procuration donnée à Mme BISSLER	
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. GENSBITTEL	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. JAEG	

